

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 août 2017 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	18	L'an deux mille dix-sept, le 21 août, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.
Présents	14	
Votants	16	
Absents	04	

**Date de convocation :** 11/08/2017

**Présents :** M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

**Excusés :** Mme S. ARNOUX (procuration à Mme L. GAIFFE), M. JL. DUFFAIT (procuration à M. R. BINETRUY), Mme N. LIMOGEZ, M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20170821-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2017**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2017. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20170821-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant HT	Objet
06/06/2017	MANUTAN Collectivités (Niort)	2 805,78 €	Mobilier nouvelle classe maternelle
03/07/2017	BERSOT (Besançon)	78,24 €	Investissement dans des couverts spéciaux pour maternelle
11/07/2017	FRANCE EQUIPEMENT (Rioz)	462,95 €	Portemanteaux supplémentaires pour l'accueil de loisirs
11/07/2017	EUROBUREAU (Pontarlier)	365,37 €	2 tables supplémentaires pour l'accueil de loisirs
12/07/2017	AGRIFOURNITURES (Saint-Chef)	643,00 €	Appareil de désherbage thermique portatif à dos
13/07/2017	MANUTAN Collectivités (Niort)	355,00 €	Bureau et fauteuil instituteur pour la 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
13/07/2017	MANUTAN Collectivités (Niort)	138,00 €	Table fixe supplémentaire pour la 4 <sup>ème</sup> classe maternelle

Arrivée de Madame Sebahat POLAT à 20h25.

**20170821-03 Avenant 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des espaces publics de la traversée de Montlebon**

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal l'avenant n°01 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des espaces publics de la traversée de Montlebon :

- Titulaire : Groupement GALLOIS CURIE Atelier de Paysage / EGIS France
- Date de notification du marché : 09/02/2016
- Montant initial du marché : 89 578,00 € HT (107 493,60 € TTC)
  
- Objet de l'avenant : forfait définitif pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°01 suivant l'article 8.3 du CCAP
- Montant de l'avenant : 7 013,74 € HT (8 416,49 € TTC)
- Ecart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : + 7,83 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les forfaits définitifs de la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°01 dans le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des espaces publics de la traversée de Montlebon.
- AUTORISE l'avenant 01 passant le coût total du marché de maîtrise d'œuvre de 89 578,00 € HT à 96 591,74 € HT.

**20170821-04 Eclairage Lotissement Champ Prouvet – demande de subvention**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux qui concernent la mise en place de l'éclairage public (EP) dans le lotissement communal Champ Prouvet à Montlebon. Les travaux primaires ont été réalisés en 2013 et 2014. La mise en place de l'éclairage public est maintenant nécessaire. Les gaines et les massifs ont déjà été posés en même temps que les réseaux secs.

Les travaux consistent en :

- Fourniture et pose de 25 mats
- Fourniture et pose de câble EP
- Confection terre
- Équipement armoire EP avec horloge astronomique

Le titulaire du lot 02 Eclairage Public dans le marché de viabilisation du lotissement est l'entreprise BALOSSI MARGUET de Morteau. Le montant total des travaux s'élève à 37 000,00 € HT, soit 44 400,00 € TTC.

Les travaux d'éclairage public pouvant être subventionnés par le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) à hauteur d'environ 45 % du montant total, Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

- Fonds libres : 20 350,00 €
- Emprunts : 0,00 €
- Subvention SYDED : 16 650,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à réaliser et à financer des travaux d'éclairage public au lotissement Champ Prouvet à Montlebon dont le montant s'élève à 37 000,00 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 20 350,00 €
  - Emprunts : 0,00 €
  - Subvention SYDED : 16 650,00 €
- SOLLICITE l'aide financière du SYDED.
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- ACCEPTE de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Energie générés par l'opération susvisée.

**20170821-05 Choix du prestataire pour les travaux d'Adduction d'Eau Potable rue de Bellevue / rue du Gros Fourg**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation effectuée par le Cabinet ANDRE, maître d'œuvre, pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de Bellevue / rue du Gros Fourg. Pour rappel, les critères de jugement des offres étaient :

- prix 50 %
- valeur technique 30 %
- délai 20 %

Montant estimatif des travaux : 290 000,00 € HT

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

ENTREPRISE	DELAIS	OFFRE DE BASE	Note finale offre base	VARIANTE FONTE TT	Note finale variante
SAULNIER (Valdahon)	3 mois	294 762,14 €	13.34	346 983,00 €	13.24
DROMARD (Noël-Cerneux)	3,5 mois	265 832,00 €	13.44	315 764,00 €	13.31
CHOPARD LALLIER (Fournets-Luisans)	3 mois	297 415,00 €	13.29	339 540,00 €	13.35
VERMOT – BDTP (Gilley)	2,5 mois	283 911,80 €	<b>13.78</b>	316 801,80 €	<b>13.95</b>

Arrivée de Monsieur Patrick ANDRE à 20h40.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la variante fonte TT pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de Bellevue / rue du Gros Fourg.
- ACCEPTE la proposition de prix du groupement VERMOT – BDTP pour un montant total de 316 801,80 € HT, soit 380 162,16 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

**20170821-06 Cession d'un ancien tableau d'école**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'achat d'un vieux tableau d'école sur pied pivotant, mobilier qui ne fait plus partie de l'actif de la commune. Considérant que ce mobilier est obsolète, elle propose de le mettre en vente et de fixer un tarif unique par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour vendre à un particulier un ancien tableau d'école sur pied pivotant.
- FIXE le prix de vente dudit mobilier à 50,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les pièces administratives et comptables nécessaires à la cession du bien.

**20170821-07 Renouvellement du contrat de travail pour le poste d'Adjoint Technique de 6,5 heures**

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'installation le 01<sup>er</sup> septembre 2016, de l'unité d'enseignement d'élèves présentant des troubles envahissants du développement au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, une création de poste d'Adjoint Technique de 6,5 heures hebdomadaires avait été délibéré le 22 août 2016. Le poste était créé pour assurer la mission d'entretien des locaux scolaires réservés à cette unité d'enseignement.

Considérant que la classe UE TED est renouvelée pour une année dans le groupe scolaire communal,

Considérant que le contrat de travail actuel arrive à son terme le 31 août 2017,

Considérant que le poste n'a reçu aucune candidature statutaire,

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de l'agent actuellement en poste, pour une durée d'un an, du 01<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation d'un an (du 01/09/2017 au 31/08/2018 inclus) du contrat à durée déterminée de 6,5 heures annualisées par semaine, pour la mission d'entretien d'une partie des locaux du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec l'agent qui était nommé sur le précédent contrat à durée déterminée.

#### **20170821-08 Saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs pour la clôture du poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures :

- Création du poste par délibération du 23/06/2010 afin de répondre aux besoins croissants d'encadrement des effectifs du périscolaire communal.
- Délégation de service public de l'accueil de loisirs à compter de septembre 2015 : la commune met à disposition de l'association Familles Rurales, les agents en charge du périscolaire communal : 2 ATSEM pour la cantine, un Adjoint Technique en charge du service et 2 postes d'Adjoint d'Animation.
- Suite au départ d'un agent, vacance du poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures à compter du 01/09/2015. Puisque le service public est géré par une association, c'est cette dernière qui se charge de recruter le personnel d'animation manquant.

Elle rappelle également que sur le poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures, 10 heures sont consacrées à l'entretien d'une partie des locaux scolaires de Montlebon.

Afin d'assurer cette partie des missions, et qui n'est pas à la charge de l'association, la municipalité a recruté directement en CDD un nouvel agent entre le 01/09/2015 et le 31/08/2017.

Considérant la prolongation de la délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs, Considérant que la commune n'a plus besoin de disposer de poste d'animation dans ses effectifs, Considérant que la commune a la nécessité de gérer l'entretien des bâtiments communaux et de mettre les moyens humains nécessaires à cette mission,

L'exposé de Madame le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour saisir le Comité Technique paritaire du Centre de Gestion du Doubs afin de solliciter son avis pour la clôture du poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures.
- DIT que la clôture du poste s'accompagne de l'ouverture d'un nouveau poste technique répondant directement aux besoins de la municipalité.

#### **20170821-09 Ouverture du poste d'Adjoint Technique de 10 heures**

Faisant suite à la proposition de clôture du poste d'Adjoint d'Animation de 28 heures, et compte tenu des besoins en mission d'entretien des locaux scolaires, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 10 heures hebdomadaires annualisées.

- Mission principale : entretien d'une partie des locaux du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud
- Poste de 10 heures annualisées : soit 36 semaines de 10,66 heures et 27 jours de 2,66 heures hors périodes scolaires

Une vacance de poste sera faite auprès des services du Centre de Gestion du Doubs.

Le poste ayant été occupé en contrat à durée déterminé pendant 24 mois par la même personne au sein de la municipalité, il est également proposé d'accepter l'embauche directe et la nomination en tant que stagiaire de l'agent municipal actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'ouverture du poste d'Adjoint Technique de 10 heures.
- AUTORISE Madame le Maire à nommer stagiaire l'agent actuellement en poste au grade d'Adjoint Technique à compter du 01/09/2017.
- DIT que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget Communal.

**20170821-10 Saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs pour les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2017**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à des demandes de changement de taux horaire d'agents du service administratif de la commune, une réflexion a été menée avec les adjoints sur l'adaptation des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie avec le planning des agents et la fréquentation réelle du secrétariat.

Actuellement le service administratif est ouvert du mardi au vendredi toute la journée et les samedis matin, pour une amplitude totale de 30 heures d'ouverture par semaine. La municipalité de Montlebon se trouve dans les collectivités les plus ouvertes sur le secteur, bien que son nombre d'administrés ne soit que de 2 038 habitants.

Il est donc proposé d'adapter les horaires d'ouverture de la manière suivante :

- Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (au lieu de 17h45 actuellement)
- Fermeture hebdomadaire les lundis matin et mercredis après-midi
- Ouverture les samedis de 9h30 à 12h les semaines paires
- Soit un total de 26h30 d'ouverture par semaine

La réorganisation du secrétariat s'est faite en concertation avec les agents du service administratif. Chaque agent a donné son accord écrit pour son nouveau planning de travail qui prendra effet au 01<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Conseil Municipal débat sur l'ouverture plus tardive du secrétariat au moins un soir par semaine. Madame le Maire explique qu'un certain nombre de dossiers qui généraient plus de trafic en fin de journée, tel que les cartes nationales d'identité, ne sont plus du ressort de la municipalité. Elle précise également que beaucoup de demandes parviennent en mairie par courrier électronique et que le site internet de la commune délivre beaucoup d'informations. Les nouveaux horaires ainsi définis, répondent davantage à la demande faite par les administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour :

- DONNE son accord pour le nouveau planning horaire d'ouverture du secrétariat de mairie au public.
- SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire sur cette nouvelle organisation de service.

**20170821-11 Demande de changement de temps partiel du poste d'Adjoint Administratif de 35 heures**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de temps partiel modifié pour l'agent titulaire du poste d'Adjoint Administratif de 35 heures. Elle rappelle les conditions actuelles du temps partiel de ce poste :

- Première demande à 80 % accordée à compter du 09/09/2013
- Renouvellement à 80 % accordé à compter du 09/09/2015

La nouvelle demande de l'agent est la suivante :

- Temps partiel à 50 %
- A compter du 01/09/2017

Madame le Maire émet un accord de principe. Elle précise également que suite à cette demande, le service administratif travaille actuellement à une nouvelle répartition des missions entre les agents, tenant compte des temps de travail hebdomadaires de chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le temps partiel de 50 % sur le poste d'Adjoint Administratif de 35 heures.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'arrêté de temps partiel de l'agent.

**20170821-12 Demande de congé parental à temps partiel du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de congé parental à temps partiel pour l'agent titulaire du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures :

- Temps partiel à 80 % dans le cadre d'un congé parental
- A compter du 13/11/2017

Madame le Maire émet un accord de principe. Elle précise qu'à compter du 13/11/2017, le service administratif devra faire face à l'équivalent d'une baisse de 50 % d'un poste à temps plein. Une solution devra être trouvée avant cette date pour maintenir le bon fonctionnement du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le congé parental à temps partiel de 80 % sur le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'arrêté de congé parental à temps partiel de l'agent.

#### **20170821-13 Autorisation d'ester en justice – Affaire GARNACHE c/ Commune de Montlebon**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 03 mai 2017, la municipalité a reçu du Tribunal Administratif de Besançon, copie de la requête introductive d'instance pour le compte de Monsieur Gilbert GARNACHE demeurant 20 rue Les Saules, 25790 LES GRAS, contre l'arrêté en date du 24 février 2017 par lequel la commune refuse la délivrance d'un permis de construire pour la régularisation d'une construction sur les parcelles cadastrées G 375 et G 47 sises La Saule à Montlebon.

Il convient de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à désigner Maître Alexia GIRE, avocat auprès de SCP CHATON-GRILLON-BROCARD-GIRE, société d'avocats inscrits aux barreaux de Besançon et Dijon, demeurant 2 rue Bouhier, 21000 DIJON, pour défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à désigner Maître Alexia GIRE, avocat pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Besançon dans l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur Gilbert GARNACHE.
- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la société d'assurance SMACL dans le cadre de la protection juridique.

#### **20170821-14 Divers**

- Demande d'entretien du terrain sous l'église de Derrière-le-Mont par un pâturage d'ovins
- Travaux sur les ouvrages d'art de la liaison douce entre Morteau et Montlebon : Programmation sur 2018 et 2019 et financement : communes de Morteau et Montlebon Une recherche de financement est à faire auprès du Chemin des Rencontres
- Réunion d'information publique pour l'arrivée de la fibre optique : jeudi 31 août à 19h30
- Invitation à la présentation du Tour du Doubs cycliste 2017 : mardi 29 août à 17h30 au Conseil Départemental du Doubs à Besançon
- Fête paroissiale de Derrière-le-Mont : dimanche 03 septembre toute la journée
- Inauguration des nouvelles salles du cloître, manifestation ouverte à toute la population : samedi 09 septembre à 11h

#### **20170821-15 Prochain Conseil Municipal**

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 18 septembre 2017 à 20h15.

**La séance est levée à 22h30.**

Le Maire  
Catherine ROGNON

